

CANTON DU VALAIS

Arrondissement forestier du Valais central

COMMUNE D'HEREMENCE

COMMUNE DE ST-MARTIN

« Etat parcellaire à titre indicatif, sous réserve de l'approbation de la mensuration en cours ».

Plan de constatation de la nature forestière

PAD Combioûle

Mise à l'enquête selon la loi fédérale sur les forêts
art. 10 al.2 et art. 13 al.1
L'ordonnance cantonale sur la constatation de la forêt art. 3

Hérémente P 31 / St-Martin P 33

1:1000

Légende

Forêt:

délimitation forestière définitive

délimitation forestière indicative

Périmètre plan d'aménagement détaillé (PAD)

Zone à bâtir projetée selon PAD en cours

Le géomètre :
Sierre, le 21.09.2012

Le géomètre :
Nax, le 15.11.2011

L'ing. forestier :
Grimisuat, le

L'ingénieur responsable des forêts
Canton du Valais
Sion, le 7.01.2013

La Commune
Commune d'Herémence
Herémence, le 22 NOV. 2012

La Commune
Commune de St-Martin
St-Martin, le 16 NOV. 2012

Nom du géomètre officiel
Warpelin Roger
Géomètre officiel
3960 Sierre

Nom du géomètre officiel
Blanc et Schmid
Géomètre officiel
1973 Nax

Publié au BO le :
- 6 AVR. 2012

Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 13 MARS 2013
Droit de sceau: Fr. 240.-

L'atteste:
Le chancelier d'Etat:

Hérémente Plan cadastral N° 31
St-Martin Plan cadastral N° 33

Plan cadastral mis à jour : décembre 2011

Vers.

DATE

DESSIN

CONTR.

1333-1

16.02.09

SN

PK

1333-1A

25.01.12

FS

PK

1333-1B

19.09.12

FS

PK